

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

*Le Chef de Cabinet*

*Paris, le 10 JAN. 2017*

N/Réf. : CAB/CR/A-16-068012/AG

V/Réf. : votre courrier du 3.11.16

Monsieur,

Madame Marisol TOURAINE, ministre des affaires sociales et de la santé, a été destinataire de la correspondance que vous avez adressée à la Présidence de la République sur la question de la sécurisation des établissements de santé.

Madame la ministre a pris connaissance de votre courrier et m'a chargé de vous répondre.

Le 3 octobre dernier, la ministre a présenté un plan d'action et a annoncé de nouvelles mesures pour renforcer la sécurité des établissements de santé, elles complètent les actions déjà mises en œuvre pour prévenir et lutter contre les situations de violence.

Ce plan s'articule autour des orientations suivantes :

- le déploiement des patrouilles mobiles « Vigipirate-Sentinelle » sur les sites les plus sensibles et en cas d'attentat, le renforcement immédiat des établissements de soins accueillant localement des victimes afin de prévenir le risque de sur-attentat.
- l'élaboration d'un plan de sécurité d'établissement (PSE) par les établissements de santé, visant à traiter les questions de sécurité dans leur globalité (attentats, violence, système d'information).
- la formation des professionnels et des usagers du système de santé en matière de vigilance, de prévention et de réaction face à une menace d'attentat et aussi face aux violences.
- un accompagnement financier de 75 millions d'euros sur les trois prochaines années pour équiper les établissements en matériel de vidéo-surveillance ou pour sécuriser les accès.
- le renforcement de la sécurité des systèmes d'information des établissements qui sera mis en œuvre par un plan spécifique qui sera prochainement dévoilé.

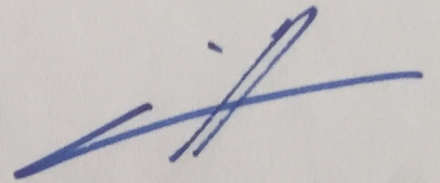
Monsieur Olivier TOMA  
Agence Primum Non Nocere  
2 boulevard Jean Bouin  
Bât Optimum  
34500 BEZIERS

urgents?

Le financement de 75 millions d'euros permettra d'accompagner les établissements les plus exposés. Ces crédits s'ajoutent à ceux du fonds interministériel de prévention de la délinquance auquel les établissements sont d'ores et déjà éligibles.

Soyez assuré que la question de la sécurité fait l'objet d'une attention particulière, je signale vos propositions à la directrice générale de l'offre de soins, pour examen.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Grégory GUILLAUME